



## Le Paysage de Grand-Pré Incorporé Rapport Annuel 2019-2020



## Table des matières

|  |   |
|--|---|
| Message de la présidente .....                 | 3 |
| Historique .....                               | 4 |
| Mission et vision .....                        | 5 |
| Membres.....                                   | 5 |
| Conseil d’administration et comités.....       | 6 |
| Priorités stratégiques .....                   | 6 |
| État des finances .....                        | 7 |
| Regard sur l’avenir – Directeur exécutif ..... | 8 |



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l’éducation,  
la science et la culture



**Landscape of Grand Pré**  
inscribed on the World  
Heritage List in 2012

**Paysage de Grand-Pré**  
inscrit sur la Liste du  
patrimoine mondial en 2012



LANDSCAPE of ~ le PAYSAGE de  
**GRAND★PRÉ**  
A UNESCO | SITE DU PATRIMOINE MONDIAL  
WORLD HERITAGE SITE | DE L'UNESCO

Cover photo © Jamie Robertson





## Message de la présidente

Au cours de la dernière année, beaucoup de changements se sont produits à la Corporation, notamment à la direction. Au nom du conseil d'administration, je tiens à remercier Allister Surette et Steven Gaudet, auparavant président du conseil d'administration et directeur général, du leadership et de l'orientation qu'ils ont su donner à la Corporation à ses débuts. Nous avons été heureux d'accueillir Claude DeGrâce, notre nouveau directeur exécutif, en septembre 2019; il aidera le conseil d'administration à exécuter son plan stratégique.

Cette année, la Corporation a poursuivi la consolidation de sa structure de gouvernance : elle a ainsi élaboré le mandat des comités et en a nommé les membres. La Corporation s'appuie maintenant sur quatre comités permanents actifs : Gouvernance et nominations, Comité consultatif technique, Éducation et marketing, et Finances et audit. Ces comités ont un rôle consultatif auprès du conseil d'administration du site du patrimoine mondial pour ce qui est de l'exploitation, de la surveillance et de la production de rapports. Essentiels pour assurer la bonne gouvernance générale du Paysage, ils aident le conseil d'administration à réaliser sa vision et sa mission. Merci aux membres bénévoles des comités de leur apport inestimable.

Le conseil d'administration a révisé les politiques en vigueur (Code de conduite et Communication) et a adopté de nouvelles politiques et procédures afin d'orienter les travaux de la Corporation; elles portent notamment sur la gestion financière et l'approvisionnement, les déplacements et les dépenses, et l'obligation redditionnelle du directeur exécutif. On peut en prendre connaissance sur le site Web de la Corporation. Nous sommes en train d'élaborer une politique sur le bénévolat, ainsi qu'une politique sur le financement.

Notre site Web, [www.paysagedegrand-pre.ca/](http://www.paysagedegrand-pre.ca/),

a fait la preuve de sa grande utilité, car il nous a permis de mobiliser les communautés qu'englobe le

Paysage et de communiquer avec elles. N'oubliez pas de le consulter souvent, pour vous tenir au courant de notre actualité : vous y trouverez le plan stratégique de la Corporation, les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration, les politiques approuvées, ainsi que les bulletins. Afin d'assurer un meilleur suivi des ressources financières gérées par la Corporation, nous y verserons aussi les états financiers vérifiés de la Corporation.

En ma qualité de présidente du conseil d'administration, je suis ravie de la contribution des administrateurs, qui donnent de leur temps pour appuyer les travaux de la Corporation. Avec l'aide de notre nouveau directeur exécutif, nous sommes persuadés que malgré la pandémie mondiale, nous pourrons continuer nos avancées dans la mise en œuvre du plan stratégique de la Corporation.

Notre vision et notre mission se concrétisent grâce à nos communautés et à nos partenaires, qui travaillent en collaboration et avec fierté à la protection et à la promotion du paysage culturel et agricole vivant de Grand-Pré, pour en assurer la protection, la conservation et la promotion.

La présidente,

—Beverly Palmeter



## Historique

Le Paysage de Grand-Pré a été inscrit sur la liste de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en 2012, devenant ainsi le 16e site du patrimoine mondial du Canada. Il s'étend sur 13 kilomètres carrés (5 mi<sup>2</sup>) et donne sur le bassin des Mines dans la baie de Fundy, dans la vallée de l'Annapolis, en Nouvelle-Écosse, qui fait partie du territoire ancestral Mi'kma'ki non cédé du peuple Mi'kmaq.

Les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO sont reconnus pour leur « valeur universelle exceptionnelle » pour l'humanité tout entière, dans la mesure où leur importance sur le plan culturel ou naturel est si exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de par le monde.

Pour être inscrit au patrimoine mondial, un site doit avoir une valeur universelle exceptionnelle. Deux critères ont été retenus pour inscrire le Paysage de Grand-Pré.

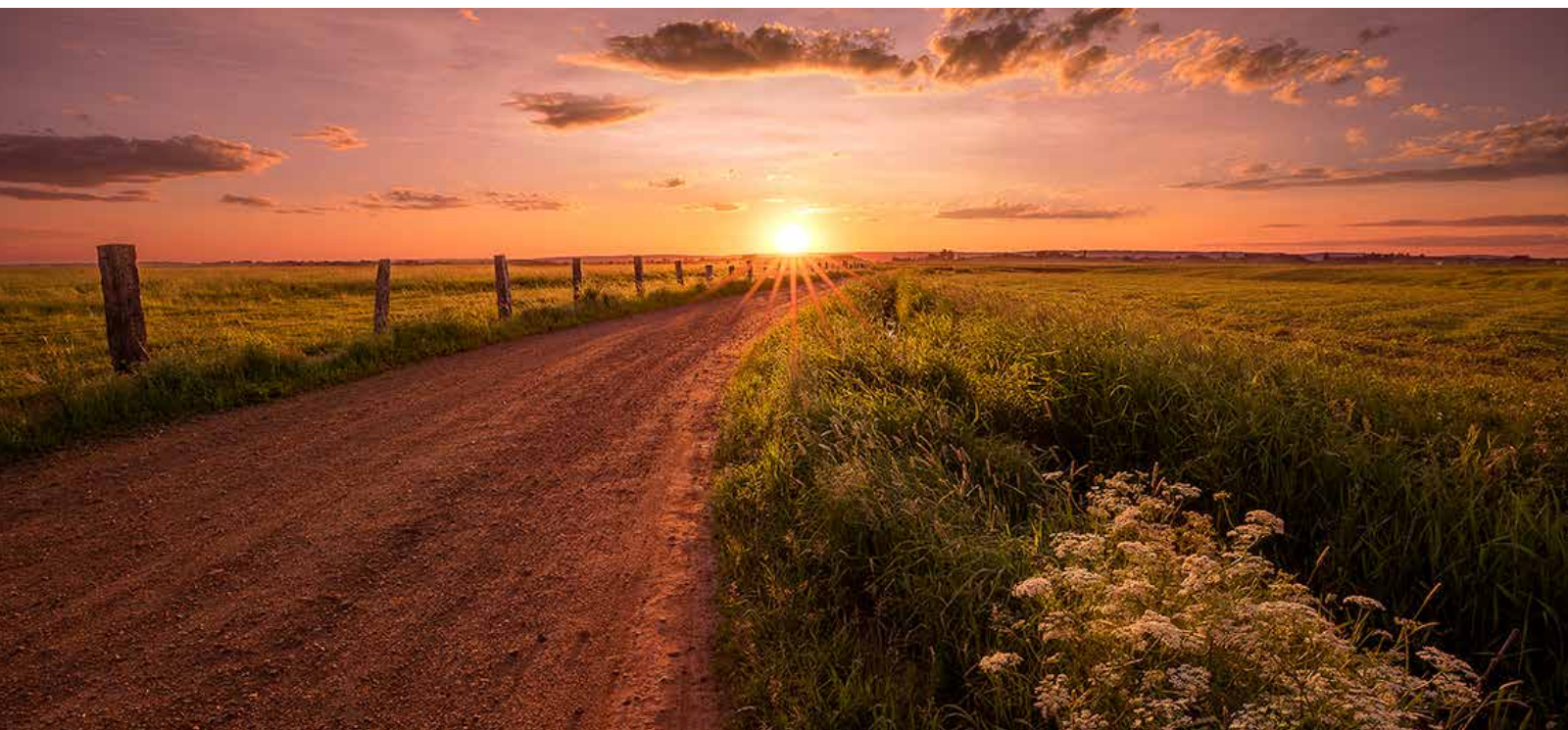
**D'après le critère (v)** du Comité du patrimoine mondial, « être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible » :

*« Le paysage culturel de Grand-Pré témoigne de manière exceptionnelle d'un établissement agricole traditionnel, créé au XVIIe siècle par les Acadiens dans une zone côtière aux marées parmi les plus fortes au monde. La poldérisation a utilisé des techniques traditionnelles de digues, d'aboiteaux et de réseau de drainage, ainsi qu'un système communautaire de gestion encore en usage. Les riches terres alluviales ainsi constituées ont permis un développement agricole continu et durable. »*

**D'après le critère (vi)**, « être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle », le Comité considère que ce critère doit de préférence être utilisé conjointement avec d'autres critères culturels ou naturels :

*« Grand-Pré est le lieu mémoriel par excellence de la diaspora acadienne dispersée par le Grand Dérangement, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Son paysage de polder et ses vestiges archéologiques témoignent des valeurs d'une culture de pionniers ayant su créer son propre territoire, tout en vivant en harmonie avec le peuple autochtone des Mi'kmaqs. Ses constructions mémorielles forment le pôle de la réappropriation symbolique de la terre de leurs origines par les Acadiens, au XXe siècle, dans un esprit pacifique et de partage culturel avec la communauté anglophone. »*

John Robichaud





## Mission et vision

Le Paysage de Grand-Pré inc. a été constitué en société le 22 janvier 2016 en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif à des fins convenues :

- « Simplifier une approche de gestion coordonnée des organismes responsables de la protection, de la conservation et de la promotion du site du patrimoine mondial du Paysage de Grand-Pré (le « site »);
- Répandre un fort esprit de fierté communautaire et de dévouement envers la protection, la conservation et la promotion du site;
- Assurer l'orientation stratégique de la gestion et de la conservation du patrimoine archéologique et de la valeur universelle exceptionnelle du site. »

## Membres

Les huit organismes membres de la Corporation sont les suivants :

### Membres votants de catégorie A

1. Première Nation Glooscap
2. Association communautaire de la région de Grand-Pré
3. Grand Pre Marsh Body
4. Municipalité du comté de Kings
5. Agence Parcs Canada
6. Société Nationale de l'Acadie
7. Société Promotion Grand-Pré

### Membre non votant de catégorie B

8. Province de la Nouvelle-Écosse, représentée par le ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine

## VISION

Nos communautés et partenaires travaillent en collaboration et avec fierté à la protection et à la promotion du paysage culturel et agricole vivant de Grand-Pré pour en permettre l'appréciation à l'échelle mondiale.

## MISSION

Protéger, conserver et promouvoir le Paysage de Grand-Pré, un site du patrimoine mondial de l'UNESCO.



Jamie Robertson

## Conseil d'administration et comités

Le conseil d'administration est le principal organe de gouvernance de la Corporation. Les administrateurs qui en font partie sont nommés par les organismes membres et par le conseil, et ils sont élus par les membres. Le conseil se réunit régulièrement tout au long de l'année.

Au cours de l'année 2019-2020, le conseil et son exécutif étaient constitués des personnes suivantes :

Géraldine Arsenault, secrétaire  
Mark Bannerman  
Gérald Boudreau, vice-président  
Anne Currie  
Yvon Fontaine  
Emily Lutz, trésorière  
Andrew Murphy  
Beverly Palmeter, présidente  
Marilyn Perkins  
Ernest Thibodeau



Le conseil a créé le comité de la gouvernance et des nominations en 2018 et, plus récemment, trois autres comités permanents ont été créés :

- a) Gouvernance et nominations (Gérald Boudreau – président, Anne Curry et Beverly Palmeter)
- b) Comité consultatif technique (Anne Curry – présidente, Tony Bowran, Catherine Cottreau-Robins, Madelyn LeMay et David Smith)
- c) Éducation et marketing (Marilyn Perkins – présidente, Juliana Barnard, Amy MacDonald et Jean-Pierre MacLaughlin)
- d) Finances et audit (Andrew Murphy – président, Mark Bannerman et Yvon Fontaine)

### Priorités stratégiques

Le plan stratégique, adopté en 2018, comporte les priorités stratégiques suivantes :

- **Priorité stratégique 1**  
Protéger la valeur universelle exceptionnelle du site du patrimoine mondial
- **Priorité stratégique 2**  
Collaborer pour promouvoir l'expérience et la découverte du site
- **Priorité stratégique 3**  
Coopérer et communiquer avec les communautés, les membres et d'autres parties
- **Priorité stratégique 4**  
Assurer la gestion efficace du site du patrimoine mondial du Paysage de Grand-Pré

Le directeur exécutif a préparé un plan opérationnel expliquant comment seront mises en œuvre les priorités stratégiques avec le concours des comités et des parties prenantes.



## État des finances

(d'après les états financiers vérifiés)

LE PAYSAGE DE GRAND-PRÉ INCORPORÉ | ANNÉE FINANCIÈRE AYANT PRIS FIN LE 31 MARS 2020

|   | 2020                    | 2019                      |
|---|-------------------------|---------------------------|
| <b>Recettes</b>   |                         |                           |
| Fonds de fiducie du Paysage de Grand-Pré,<br>site du patrimoine mondial de l'UNESCO | 177 500 \$              | 127 500 \$                |
| Subvention de la municipalité du comté de Kings                                     | 25 000                  | 25 000                    |
|   | <u>202 500</u>          | <u>152 500</u>            |
| <b>Dépenses</b>   |                         |                           |
| Amortissement   | 23 977                  | 23 977                    |
| Dépenses pour le conseil d'administration   | 9 817                   | 12 935                    |
| Communications et marketing   | 19 695                  | 35 623                    |
| Exploitation générale   | 23 915                  | 24 559                    |
| Dépenses pour le personnel  | 95 019                  | 99 547                    |
| Services de soutien   | 15 894                  | 17 314                    |
|   | <u>188 317</u>          | <u>213 955</u>            |
|   | <b>14 183</b>           | <b>(61 455)</b>           |
| Autres recettes (dépenses)  |                         |                           |
| Apports de la Société du Paysage de Grand-Pré                                       | 847                     | —                         |
| <b>EXCÉDENT (DÉFICIT)</b>   | <u><b>15 030 \$</b></u> | <u><b>(61 455) \$</b></u> |





## Regard sur l'avenir - Directeur exécutif

Comme je l'ai mentionné dans notre Bulletin de février 2020, le Paysage de Grand-Pré, site du patrimoine mondial, fait face, selon moi, à deux enjeux de taille. Il faut tout d'abord protéger les terres endiguées contre l'élévation du niveau de la mer. Ensuite, il faut faire connaître l'importance globale de ce site du patrimoine mondial.

Heureusement pour nous, le ministère de l'Agriculture de la Nouvelle-Écosse (MANE) a mis sur pied le projet d'amélioration des terres endiguées de la Nouvelle-Écosse, financé en partie par le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes du gouvernement fédéral. Ce projet a pour but d'améliorer certaines terres endiguées (digues et aboiteaux) de la province en prévision des répercussions qu'auront les changements climatiques. Ainsi, on envisage de remettre en valeur ou de réaménager les terres endiguées de Grand-Pré. Nous nous réjouissons du fait que le MANE mettra à contribution la Corporation du Paysage de Grand-Pré et d'autres acteurs locaux à toutes les étapes de l'exécution de ce projet au cours des prochaines années.

Quant à la mise en valeur de l'importance globale du Paysage de Grand-Pré, la Corporation examine diverses options pour mieux aménager le parc

d'observation : on pourrait y présenter l'histoire globale du Paysage, et ce faisant, contribuer à la réalisation de la vision et de la mission de la Corporation. Le conseil d'administration a aussi jugé qu'il y avait lieu d'améliorer la circulation entre le sentier Harvest Moon, le lieu historique national et le parc d'observation.

La Corporation envisage de lancer une importante campagne de financement afin d'aider à pérenniser la gestion du Paysage de Grand-Pré. Nous y voyons une occasion de réaliser des mesures ou un projet stimulant pour accroître la visibilité du Paysage de Grand-Pré et permettre aux visiteurs de découvrir le riche patrimoine culturel et agricole qui justifie l'inscription du site sur la Liste des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Si vous avez des questions ou des observations au sujet de ce rapport annuel, n'hésitez pas à communiquer avec nous.



Claude DeGrâce  
Le directeur exécutif du  
Paysage de Grand-Pré  
incorporé,  
directiongenerale@pay-  
sagedegrand-pre.ca  
902-697-2575

